

LES ÉQUIPES D'ANIMATION PASTORALE 2015-2016

Introduction :

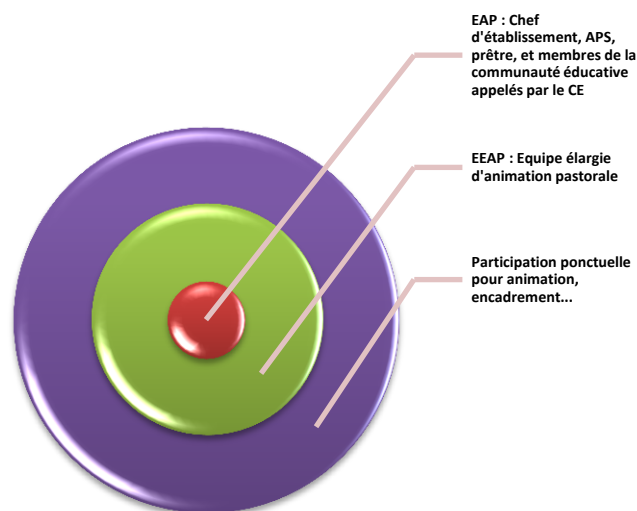
- En mettant en œuvre le projet éducatif diocésain dans nos établissements, nous sommes invités à vivre un projet d'animation pastorale (donner du sens-évangéliser). Pour que celui-ci puisse être mis en place, il est nécessaire que le chef d'établissement ait une Equipe d'Animation Pastorale.
- Notre évêque insiste beaucoup sur la mise en place d'EAP dans les paroisses du diocèse pour qu'elles soient vraiment missionnaires. Il nous invite à être une Eglise évangélisatrice, diaconale, vocationnelle. Il en est de même pour nos établissements.
- Il est important distinguer la pastorale de l'animation pastorale.
L'art. 171 fait bien la distinction :
Pour l'exercice de sa responsabilité pastorale, le chef d'établissement dispose dans la mesure du possible, d'un collaborateur immédiat **qui l'aide à mettre en œuvre l'animation pastorale et favorise la prise en compte de la dimension pastorale dans toutes les activités de l'établissement.** Celui-ci est habituellement dénommé adjoint en pastorale scolaire ; il est directement associé à la mission du chef d'établissement.
- C'est bien le chef d'établissement qui a la responsabilité pastorale.
art. 145 Avec la responsabilité pastorale que lui confère la lettre de mission, le chef d'établissement a la charge éducative, pédagogique, administrative et matérielle de l'établissement.
- Mais il ne peut porter cette responsabilité seul.
art. 149 Pour assurer la proposition de la foi chrétienne, dont il est le garant devant l'autorité de tutelle, il promeut une animation pastorale, adaptée aux besoins de la communauté éducative, en cohérence avec les orientations de la tutelle et la vie de l'Église diocésaine et de ses paroisses. **À cette fin, il constitue une équipe d'animation pastorale qui peut comporter des professionnels et des bénévoles.**
art. 174 L'adjoint/animateur en pastorale scolaire aide le chef d'établissement à coordonner une équipe de permanents et/ou de bénévoles, acteurs de l'animation pastorale.
 - Notre rôle, à Jonathan et moi, d'Adjoints Diocésains pour la Pastorale, est bien de faire le lien entre les équipes d'animation pastorale des établissements et la pastorale diocésaine.
Art. 216 Dans toute la mesure du possible, [le directeur diocésain] dispose d'un adjoint diocésain en pastorale qui fera le lien entre les équipes d'animation pastorale des établissements et la pastorale diocésaine.

POINTS DE REPERES

L'équipe d'animation pastorale :

Pour son bon fonctionnement, l'équipe d'animation pastorale peut comporter des cercles concentriques :

- L'équipe d'animation pastorale elle-même, composée du chef d'établissement, de l'animateur en pastorale scolaire, du prêtre, si l'évêque en a nommé un, et de quelques personnes nommées par le chef d'établissement, sur proposition de l'animateur en pastorale scolaire.
- L'équipe d'animation pastorale élargie, constituée de personnes qui contribuent à l'animation pastorale de l'établissement, nécessaire pour avoir une vision plus ouverte et qui permet l'adhésion du plus grand nombre au projet d'animation. Le conseil d'établissement peut jouer ce rôle (Cf. art. 123).



Une Equipe d'Animation Pastorale n'est pas un vase clos. Elle est ouverte sur toute la vie de l'établissement, et sur la vie de la paroisse et du diocèse.

○ Relations avec le prêtre :

L'évêque nomme un prêtre, envoyé auprès de chaque communauté éducative (**Cf. art. 220**).

Cette nomination est faite en lien avec l'autorité de tutelle de l'école, et en tenant compte des attentes du chef d'établissement et des besoins de la communauté éducative. (art. 221)

Le prêtre est ministre de communion : dans un esprit de service, il rend visible l'unité avec l'Eglise locale et contribue à maintenir un regard pastoral élargi. Le chef d'établissement et l'adjoint en pastorale scolaire trouvent auprès du prêtre référent aide et soutien, pour l'exercice de leur responsabilité dans l'animation pastorale.

« Aux laïcs reviennent en propre, quoique non exclusivement, les professions et les activités séculières. [...] Qu'ils attendent des prêtres lumières et forces spirituelles. Qu'ils ne pensent pas pour autant que leurs pasteurs aient une compétence telle qu'ils puissent leur fournir une solution concrète et immédiate à tout problème, même grave, qui se présente à eux, ou que telle soit leur mission. Mais plutôt, éclairés par la sagesse chrétienne, prêtant fidèlement attention à l'enseignement du Magistère [...], qu'ils prennent eux-mêmes leurs responsabilités. » (Vatican II, Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps (Gaudium et spes), 1965, n° 43.2.)

Il est important de bien préciser ensemble les rôles du directeur, de l'APS et du prêtre.

art. 223 *Le chef d'établissement et le prêtre reconnaissent mutuellement la place spécifique qui leur revient dans la mission et au service des membres de la communauté éducative, en particulier des élèves. Ils organisent harmonieusement les rôles de chacun à l'égard des adjoints en pastorale scolaire et des autres acteurs de l'animation pastorale.*

L'Equipe Elargie d'Animation Pastorale :

Le chef d'établissement a le souci d'appeler des personnes représentatives de la vie de l'établissement. Il le fait en tenant compte de l'histoire, de la sensibilité et des charismes de chacun.

L'équipe élargie est composée de membres de la communauté éducative (chef d'établissement, APS, prêtre, professeurs, personnel d'éducation, d'administration et de service, parents..., jeunes...) intéressés et motivés par le projet d'animation pastorale de l'établissement.

La mission de l'Equipe d'Animation Pastorale :

L'équipe d'animation pastorale est **au service** de la croissance humaine et chrétienne, du jeune, de l'adulte, dans le respect de la liberté de chacun, et veille tout particulièrement à l'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus – Christ, dans l'établissement.

1. Elle est un lieu privilégié de **confiance et de collaboration** pour le chef d'établissement et le coordinateur ou l'animateur en pastorale.
2. Elle **anime** la dynamique pastorale de l'établissement et porte le souci de rendre visible et cohérente la spécificité de l'enseignement catholique au cœur de la communauté éducative. Elle met en place un projet d'animations pastorales pour l'établissement.
3. Elle propose **la relecture** de la vie de l'établissement à la lumière de l'Evangile.
4. Elle **porte** le souci de faire connaître et de favoriser la participation des adultes aux diverses formations proposées par l'enseignement catholique et le diocèse.
5. Elle **crée et développe** les liens avec l'Eglise diocésaine (paroisses, doyennés, mouvements et services).

En cohérence avec le projet d'établissement et au cœur de la vie de la communauté éducative, elle réfléchit, élabore et évalue les orientations pastorales de l'école, du collège ou du lycée.

Le fonctionnement de l'Equipe d'Animation Pastorale :

- S'adapter à la réalité de nos établissements
Nous n'avons pas les mêmes ressources d'un établissement à l'autre. Il est possible - pour des petites écoles, par exemple – de créer une Equipe d'Animation Pastorale sur des écoles en réseau.
- Le **rythme des rencontres** est à définir par chaque établissement,

Exemple :

Pour l'équipe d'animation pastorale

- Une fois par période.

Pour l'équipe élargie

- En début d'année, une première réunion afin d'établir le projet d'animation pastorale et les grandes orientations de l'année.
- En janvier, pour évaluer et jeter les perspectives de la seconde moitié d'année.
- Une troisième réunion pour relire, dresser le bilan d'année, planifier et organiser l'année suivante.

Il est indispensable de prévoir un ordre du jour, un animateur de séance, et d'établir un compte rendu porté à la connaissance de l'équipe éducative

NECESSITE D'UN PROJET D'ANIMATION PASTORALE
--

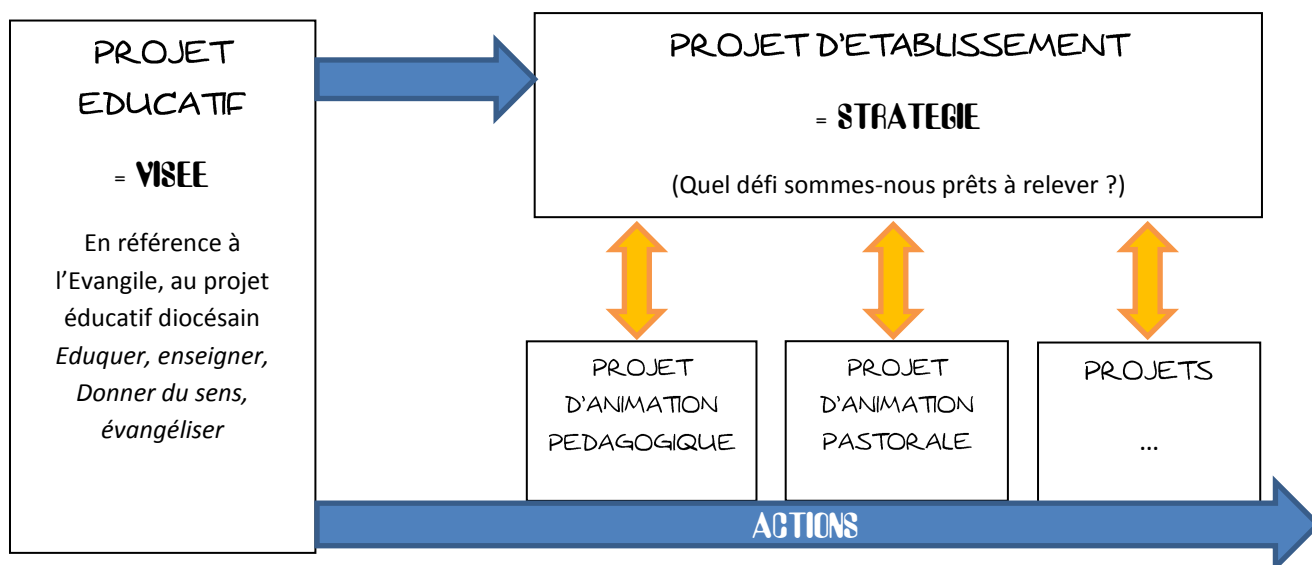
- ☐ L'équipe d'animation pastorale prépare le projet d'animation pastorale et veille à son évaluation.

Art. 124 : *Le projet éducatif de chaque école, inscrit dans les orientations de la tutelle et du diocèse, est un cadre de référence dont se dote la communauté éducative. Il mobilise les énergies de manière convergente, dans le respect de l'autorité ; il oriente et éclaire les décisions à prendre ; il permet aussi d'apprécier la bonne marche de l'école.*

Art. 132 : Chaque école catholique se dote d'un projet d'établissement, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le projet d'établissement, dont l'objet est la mise en œuvre du projet éducatif, peut comporter plusieurs volets : pédagogique, pastoral, d'internat, etc.

Le projet d'animation pastorale, quant à lui, précise, en tenant compte de la spécificité du projet éducatif, les modalités de l'action pastorale dans l'établissement, et notamment la manière dont la proposition explicite de la foi est assurée.

- ☐ L'équipe d'animation pastorale prépare la proposition annuelle des activités pastorales.



Encore le terme « projet » ?! Pourquoi ?

- ✓ Pas pour décorer ni pour technocratiser
- ✓ Etre dans une dynamique d'innovation
- ✓ Prendre en compte la complexité des situations
- ✓ Se donner des priorités
- ✓ Renforcer la cohésion en se donnant un horizon commun
- ✓ Mieux communiquer en externe

Comment l'élaborer ? On verra cela plus tard ...

ECHEANCIER

Travail des commissions pastorales sur l'élaboration du projet d'animation pastorale
D'ici les vacances de février 2016 : Constitution d'une Equipe d'Animation Pastorale
Entre le 22 février et le 22 mars 2016 : 1 ^{ère} réunion de l'EAP avec relecture
Travail des commissions pastorales sur l'élaboration du projet d'animation pastorale

23 mars, réunion des directeurs : Travail sur l'élaboration du projet d'animation pastorale

Après les vacances d'avril : travail par les EAP du projet d'animation pastorale de l'établissement